# Programmation conjointe des activités de recherche: mesures de lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d’ Alzheimer

2009/0113(CNS) - 22/07/2009 - Document annexé à la procédure

En septembre 2008, le Conseil « Compétitivité » a reconnu l’impact social majeur les maladies neurodégénératives (MN), en particulier de la maladie d’Alzheimer dans le contexte plus vaste du vieillissement de la population et a adopté des conclusions recommandant, entre autre, le lancement d’une initiative européenne dans ce domaine impliquant à la fois les États membres, la Commission et les parties intéressées. La prise en considération des initiatives nationales et européennes dans le domaine des maladies neurodégénératives semble en effet nécessaire pour rationaliser les fonds publics européens en matière de recherche dans ce domaine.

Le présent programme de travail de la Commission sert de toile de fond à la proposition de recommandation de la Commission sur le même thème. Il vise pour l’essentiel à clarifier et à documenter la proposition de la Commission et à justifier la valeur ajoutée de ce type d’initiative lorsqu’elle se déroule au plan européen. Il propose en outre un premier état des lieux non exhaustif sur la recherche sur les maladies neurodégénératives en général et sur la maladie d’Alzheimer en particulier au niveau européen.

Cette première analyse illustre la diversité significative de la recherche dans ce domaine tant du point de vue de l’investissement qui est fait, des mécanismes de financement, de l’engagement public-privé dans ce domaine, des thèmes prioritaires de recherche, des sujets et des approches utilisés, etc.,…mais aussi des potentielles complémentarités des actions et initiatives menées au plan national.

Ce type d’information –même non exhaustive- présente une série d’éléments qui mettent en évidence **la nécessité d’une action européenne en la matière** afin de renforcer l’efficacité de la recherche, ouvrir la voie vers des thérapies potentielles au bénéfice des personnes malades et de leurs familles et établir le cadre de la proposition de recommandation en objet.